

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Gagné

<https://www.cadre21.org/membres/1d9d20838354b82c61986db4>

Date d'obtention : 2024-02-19 02:23:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève confie être acteur ou témoin d'une situation d'échange d'images explicites, il faut appliquer le protocole Sexto.

Tout d'abord, il faut agir avec bienveillance pour que l'élève comprenne qu'il fait partie de la solution. Il faut rencontrer la victime, le ou les témoins et l'instigateur (sauf si on soupçonne un acte malveillant de sa part).

Les cellulaires qui pourraient potentiellement contenir des images s'apparentant à de la pornographie juvénile doivent être saisis pour éviter la propagation des images et préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime.

Contactez le SPVM lorsque toutes les grilles d'évaluation nécessaires sont remplies et que les cellulaires sont saisis.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le protocole Sexto est déclenché lorsque la victime ou un témoin qui fréquente l'établissement scolaire rapporte des faits qui pourraient correspondre à une situation d'échange d'images explicites impliquant un ou plusieurs élèves de l'école. Je dois alors remplir une grille d'évaluation avec tous les acteurs impliqués dans la situation, sauf auprès de l'instigateur si je soupçonne la présence d'un acte malveillant. Qu'il s'agisse d'un acte impulsif ou malveillant, je dois contacter le SPVM qui prendra en charge la suite de l'intervention. C'est le SPVM qui remet l'appareil à l'élève, qui s'occupe de faire effacer les photos inadéquates et qui procède à la rencontre de sensibilisation.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Convaincre la victime et l'instigateur de remettre leur cellulaire en leur expliquant qu'ils sont responsables de la production ou de la possession de matériel de pornographie juvénile.

Garder le lien de confiance avec les élèves tout au long du processus et m'assurer qu'il n'y aura pas de représailles auprès de chacun des acteurs.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

 cadre21.org

